

BP LAÏCITÉ

Présentation de François De Smet

Jolan D'Hooghe : Dernier Bureau politique de l'année ! C'est encore une fois un petit moment spécial car nous sommes tous en distanciel sur Zoom. Mais ce n'est pas une mauvaise chose en soi, car il est plus facile d'être là sans avoir à se déplacer. Avant de commencer, je vous laisse donc avec cette petite maxime : « Heureux est l'étudiant, qui comme la rivière, peut suivre son cours sans quitter son lit ». C'est d'application en ce jour.

Aujourd'hui BP sur la Laïcité. Qu'est-ce que la Laïcité ? C'est pour le découvrir que nous sommes ici. C'est un concept mal compris du grand public, pourtant on en a tous une « définition » mais la plus simple étant : la séparation stricte entre l'Eglise et l'Etat. Le concept est souvent mis en parallèle avec la liberté pour tendre vers plus d'égalité et d'équité. Nous l'opposons souvent au communautarisme, et dans ce même ordre d'idée la laïcité est désignée par un sentiment anti-religieux. De ce fait, il est repris par l'extrême droite ou comme le sortirait, à un diner de famille, votre tonton : « Moi la laïcité, je suis pour ! Je ne veux pas voir de femmes avec un voile ».

C'est pour cela que nous sommes ici, il s'agit de remettre l'Eglise au milieu du village ! Et pour comprendre ce concept, nous avons aujourd'hui, François De Smet, qui verra avec nous ce sujet et qui est invité à traiter d'une question plus spécifique à notre thème, s'il le désire. Après, vous connaissez la chanson, nous allons en débattre et, de ce débat, naîtront les propositions qui seront validées par un sondage que je vous soumettrai.

Pour en revenir à notre invité. Je suppose que tout le monde ici présent le connaît. Et si on appelait Valéry Giscard D'Estaing : VGE, notre invité nous l'appelons : FDS ou François ! C'est une personne au parcours long malgré ses jeunes 43 années d'existence : doctorant, philosophe, écrivain, collaborateur politique, chroniqueur, directeur, député et maintenant président de parti. Ça fait beaucoup ! Cette suite est non-exhaustive et je vous invite donc à aller voir sur internet et ses différents réseaux pour avoir son CV complet. La religion et, de facto, la laïcité sont des concepts qui font partie intégrante de sa philosophie et de ses écrits. Vous l'aurez donc compris, il a autant de cordes à son arc que de cartes dans la manche, en fan de Poker qu'il est ; je laisse ainsi la parole à François De Smet !

François de Smet : Bonjour à tous. Merci de votre invitation. Je vais essayer d'être à la hauteur. D'abord, ravi de voir que vous travaillez autant le week-end, c'est super et c'est une belle manière de l'animer. Je ne vais pas prendre ma casquette de président de parti aujourd'hui, je vais essayer de vous amener la laïcité sans trop la rattacher à la politique, même si on va quand même parler de politique. Je vais puiser dans ma carrière de philosophe car j'ai aussi essayé d'expliquer ce concept de laïcité, à une certaine époque. Et c'est un gros morceau ! C'est un morceau pas simple et c'est normal que ça fasse débat et je trouve très positif que vous, mais aussi les autres partis politique, en parliez ; que la société civile se mette à jour. C'est un concept

bourré de pièges et vous avez raison de dire qu'il est utilisé par les extrêmes. Malheureusement, c'est le cas de tous les concepts mais ça ne doit pas nous empêcher de nous en emparer. Il ne suffit pas que l'extrême droite dise : «le soleil brille» pour qu'on s'interdise de dire que «le soleil brille». Il y a, bien sûr, une instrumentalisation de part et d'autre et il faut trouver son chemin entre ceux qui détestent les étrangers et la différence, d'un côté, et ceux qui font du communautarisme à tous crins de l'autre. Ce n'est pas simple.

Alors, ce qui est intéressant avec la laïcité, c'est que c'est un mot intraduisible. La traduction anglaise la plus courante c'est : *Secularism* mais qui ne correspond pas tout à fait à ce que c'est. On le voit d'ailleurs avec Charlie d'Hebdo ou Emmanuel Macron qui essaye de l'expliquer sur Al Jazeera. C'est un concept franco-français très difficilement exportable et traduisible dans d'autres régions. Et même en Belgique, nous n'en n'avons pas tout à fait la même notion. Il y a une différence entre la laïcité française telle qu'elle est consacrée par la loi 1905 et notre laïcité à la belge.

La laïcité française est une séparation claire et nette entre les Eglises, car il y a toujours plusieurs religions, et l'Etat. Quand il y a un conflit potentiel dans ce cas de figure, c'est toujours l'Etat qui doit l'emporter. Ça se traduit, en ce compris dans notre code civil, car une grande part de notre code civil est napoléonien. « Le mariage civil doit précéder le mariage religieux », petit exemple parmi d'autres. Mais on est en Belgique, petit pays fondé en 1830 par une forme d'improvisation dans un opéra mais surtout sur une alliance entre les Libéraux et les Catholiques. Et cette alliance d'où vient d'ailleurs la devise de ce pays, « l'Union fait la force », qui contrairement à ce qu'on croit n'est pas une union entre Flamands et Francophones. La cause flamande n'était pas du tout quelque chose de très grand et s'est affirmé tout au long du XIXe siècle, et puis au XXe siècle. Non, l'union qui fait la force, c'est cette alliance entre les Libéraux et les Catholiques, les deux grands courants de l'époque. Et du coup, les relations entre l'Etat et l'Eglise ont tout de suite pris une teinte particulière. C'est une sorte de lune de miel durant les premières années du pays et puis, tour à tour, les Libéraux et les Catholiques vont gouverner tout seul et, à chaque fois, ils se sont pris la tête sur les grands enjeux liés à la religion et l'Etat, singulièrement sur l'école. Ils se sont offert deux guerres scolaires : est-ce qu'il faut des cours de religion ? Est-ce qu'il n'en faut pas ? Etc. C'est toujours le cas dans notre pays aujourd'hui et les différents réseaux d'enseignement en sont un des héritages des plus flagrants ainsi que les cours de morale et de religion. Il y a toujours eu une tendance à voir la laïcité autrement, toujours un compromis. Le religieux a beaucoup plus de place dans notre pays. Le simple fait qu'il y ait des réseaux libres mais qui sont d'une certaine obédience catholique, voire même confessionnelle, est un héritage que vous ne voyez pas du tout en France, par exemple. C'est impossible. Donc, il ne faut pas mélanger, dans ce sujet assez complexe, la laïcité française qui peut sembler carrée mais qui a le mérite d'être claire, à la laïcité à la Belge qui est ambivalente. Chez nous, elle désigne à la fois la séparation de l'Eglise et de l'Etat et un courant philosophique déterminé qui combat les visions axées sur la religion et qui a l'air de promouvoir un agnosticisme ou un athéisme affirmé. A tel point que, depuis quelques années, le mouvement laïc est lui-même reconnu comme le sont les autres courants religieux.

En Belgique, on en est à six ou sept religions reconnues, chacune avec leurs propres lois : Islam, Judaïsme, le Bouddhisme... Il y a une certaine disparité ce qui ne facilite pas les choses car, du coup, cette reconnaissance est à géométrie variable. Tout le monde voit bien que les Catholiques ont beaucoup de poids. Ils perçoivent, je crois,

80% des moyens dédiés aux religions et au ministre du culte. Il y a aussi l'aspect patrimonial. A mon avis, il y a beaucoup plus d'églises à entretenir que d'autres bâtiments. Et d'un autre côté, il y a un problème d'organisation. Les Musulmans qui ont un exécutif, ont bien sûr des cours de religion, des Imams. Ils n'ont jamais utilisé la possibilité qu'ils ont de demander des émissions concédées sur les antennes. Donc, tout cela se fait à géométrie variable. Et en plus, pour compliquer les choses, le Centre d'Action Laïque a sa propre loi de reconnaissance. Il va pendant longtemps laisser une forme d'ambivalence sur le concept même de laïcité. J'ai fait un petit bouquin aux éditions de l'Académie royale, ce n'est pas trop long et ça se lit vite, qui s'intitule : « Vers une laïcité dynamique » où je m'attarde sur la laïcité telle que définie par le Centre d'Action Laïque.

Dans son article 4 de quelques années, que je vais vous lire, pour rester dans l'ambivalence, il donne deux définitions de la Laïcité : « *Par Laïcité, il faut entendre, d'une part, la volonté de construire une société juste, progressiste et fraternelle dotée d'institutions publiques impartiales garantes de la dignité de la personne et des droits humains, assurant chacun la liberté de pensée et d'expression ainsi que l'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexe, d'origine, de culture ou de conviction et considérant que les options confessionnelles ou non-confessionnelles relève exclusivement de la sphère privée des personnes* ». C'est clair, ça fait référence à la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Mais il nous dit : « *d'autre part, la laïcité est l'élaboration personnelle d'une conception de vie qui se fonde sur l'expérience humaine, à l'exclusion de toutes références confessionnelles, dogmatiques ou surnaturelles qui oblige aux valeurs du libre examen, d'émancipation à l'égard de toutes formes de conditionnements et aux impératifs de souhaiter et de justice* ». Définition défendable mais qui ressemble plutôt à une définition convictionnelle. Il faut se décider à un moment, ou bien la laïcité est le cadre qui permet à toutes les religions de s'exprimer et qui ne doit pas être la promotion d'une vision soit religieuse soit antireligieuse parmi d'autres ou c'est un état d'esprit, une vision en tant que telle et cela a tout à fait sa place dans le débat mais alors ça ne doit pas promouvoir la séparation entre Eglise et Etat.

Pour le dire autrement, je crois que le mouvement laïc a été embarrassé car s'ils se définissent comme laïcs « à la française », ça veut dire qu'ils doivent militer pour une séparation complètement claire entre l'Eglise et l'Etat. Tellement claire qu'ils devraient, en principe, militer pour la suppression de toutes les lois de reconnaissance des religions... et la leur ! La leur qui les reconnaît et leur donne aussi de l'argent, des subsides parce que, notamment dans un certain nombre de prisons, le mouvement laïque a une vraie existence et apporte un soutien psychologique à toute une série de personnes. Et même si le mouvement laïc additionne plusieurs formes de reconnaissances, il est plutôt aujourd'hui une super organisation d'éducation permanente qui sert la Laïcité, mais est capable de vous faire un « check » contre la peine de mort, pour les droits des migrants, contre la drogue...

Conscients de cette duplicité, ils ont modifié récemment leurs statuts en gommant la deuxième partie et en disant : « On va définir la Laïcité juste comme la défense de la stricte séparation entre l'Eglise et l'Etat ». Et de fait, je suis plus à l'aise, même si j'ai mes propres convictions, et je trouve plus inclusif une définition qui peut rassembler les croyants. Vous pouvez être profondément croyant : catholique, musulman, athée... et vous dire qu'il faut une séparation claire entre l'Eglise et l'Etat. Je connais des croyants qui se retrouvent très bien dans cette vision de la laïcité. Il n'y a pas de

souci. Je crois qu'il est plus intéressant de séparer la laïcité comme mode d'organisation qui permet la libre expression des religions et des convictions en mettant une barrière assez stricte entre l'Etat et les expressions de religion, mais en garantissant à celles-ci la liberté de leur organisation. Et garantissant à chacun la libre expression des convictions.

Ça, c'est pour la définition mais évidemment, quand on rentre dans les détails, les choses se compliquent. Dans le petit exercice de philosophie que j'avais fait à l'époque, j'avais été voir les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. C'est toujours fascinant de voir leurs arrêts. Vous connaissez, la Cour n'est pas liée aux Etats membres de l'Union européenne mais au Conseil de l'Europe qui comprend plus de cinquante Etats, qui inclus la Russie, la Turquie et des tas de pays qui ne sont pas dans l'Union. Qui en plus ont des systèmes juridiques et des héritages politiques et culturels complètement différents du nôtre. Tous ces pays-là ont adhéré à des conventions européennes des droits de l'homme. Et tous ces pays-là adhèrent à la cour européenne des droits de l'homme et acceptent que des dossiers, qui ont épuisé le droit national, et les recours peuvent se retrouver devant la Cour pour examiner si un Etat fait une infraction à la convention européenne des droits de l'homme (CEDH). CEDH qui protège la plupart des libertés qui sont protégées dans nos constitutions et parmi ces libertés, la liberté d'expression et la liberté de religion.

C'est extrêmement intéressant parce qu'on peut voir comment un cadre qui superpose une cinquantaine de pays entre régulièrement, et ce compris avec le nôtre, avec des régimes juridiques particuliers parce que entre ce qui peut se passer en Suisse, en Turquie, en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni, il y a parfois un monde de différence. La manière dont on perçoit la liberté d'expression et de religion peut être extrêmement différente. Et donc, voir les arrêts, qui sont supposés faire la synthèse car ils doivent valoir pour tout le monde, sont intéressants. Par exemple, c'est un arrêt de la Cour européenne des DH qui a imposé à la Grèce, qui est un client régulier en termes de liberté de religion, d'arrêter de mettre la religion des gens sur la carte d'identité. En Grèce, pays très orthodoxe, il y a encore vingt ans, vous aviez la mention de la religion, ce qui peut paraître assez fou mais c'est comme ça. Donc, c'est à la Cour européenne des DH qu'on doit un grand nombre d'avancées et notamment dans un arrêt très célèbre, l'arrêt Handyside. L'idée que la liberté d'expression même si est une liberté fondamentale n'est pas totalement absolue. On va y revenir notamment sur les lois antiracistes et anti négationnistes. Vous ne pouvez pas faire n'importe quoi, vous ne pouvez pas faire appel au meurtre, vous ne pouvez pas faire un certain nombre de choses mais on doit pouvoir s'exprimer dans une démocratie. Je cite : « les opinions qui choquent, heurtent et inquiètent ». Donc vous avez le droit d'offenser dans une démocratie, vous avez le droit d'inquiéter, vous avez le droit de choquer mais vous n'avez pas le droit d'appeler à la haine, à la discrimination et au meurtre, évidemment. Vous avez le droit de dire des trucs dérangeants et qui ont l'air de bousculer l'ordre social, même si cela fait partie de la religion que vous défendez.

La Cour suprême américaine va dans le même sens, même si c'est dans une opinion dissidente mais j'aime bien citer ce petit extrait qui vient du juge Hubbs à la Cour suprême : « Le bien commun est atteint le plus sûrement par le libre commerce des idées, que la meilleure preuve de la vérité est la capacité de la pensée, se faire accepter dans un marché ouvert à la concurrence, je pense que nous devrions toujours être vigilant à l'égard des tentatives de restreindre l'expression d'opinions que nous haïssons et jugeons mortifères ». C'est intéressant parce que c'est sous cette plume

que j'ai vu une métaphore qui peut nous choquer, nous européen, mais qui en fait est très réelle. C'est l'idée qu'il y a un marché des idées et des convictions.

Un cerveau humain, ce n'est pas un truc fixe qui se fixe sur une idée, une fois pour toute, et qui n'en change jamais. L'intelligence, c'est le doute depuis Descartes. Vous avez le droit d'évoluer et de changer d'avis, de vous convertir à une religion, de changer de religion, de devenir Athée ou Agnostique. Les idées se sont des flux, pas des trucs carrés. Vous avez le droit d'évoluer politiquement. Jean Gol était marxiste à vingt ans, par exemple, mais il y en a bien d'autres. Les idées, c'est un flux, nous évoluons. Nos cerveaux s'influencent et se contaminent par les autres. Et c'est très intéressant de prendre la métaphore de dire qu'il y a un libre marché des idées et des convictions. Il ne s'agit pas d'argent ici, mais juste d'accepter qu'aucune conviction n'est fixée une fois pour toutes et que nous avons le droit quelque part de défendre nos idées et de nous influencer les uns les autres. Même, pour aller plus loin, d'habitude on modélise les choses en disant, il y a une liberté de conviction et la liberté d'expression vient après. J'ai une conviction X puis je l'exprime.

Moi, j'aime bien inverser les choses et j'aime bien dire que c'est la liberté d'expression qui conditionne la liberté de conviction. C'est parce que les idées peuvent voyager qu'on a aussi une liberté de conviction. Et là, il y a une méprise de certains laïcs sur ce qu'est la liberté de religion. Une liberté de religion, ça ne s'exerce pas juste dans le champ complètement privé. Même si, pour moi, il y a des limites et je n'ai pas de problème à en parler. Mais quelqu'un qui a une religion ne l'exerce pas comme un hobby, comme il ferait de la philatélie chez lui. L'expression de votre religion, de votre conviction concerne aussi le monde extérieur. C'est à dire que, dans la rue et dans un certain nombre d'endroits, il est tout à fait conforme à la liberté de religion, même s'il y a des conditions notamment de sécurité ou de vivre ensemble, de pouvoir l'exprimer des convictions et des religions, et ce même de manière vestimentaire. En tous cas, je ne vois pas sur quelles bases on pourrait interdire à des gens de s'habiller en rue comme ils veulent tant qu'ils sont reconnaissables.

Encore mieux, le droit au prosélytisme est reconnu par la Cour. C'est encore un arrêt grec que je vais citer parce qu'il met en œuvre une histoire de témoins de Jéhovah. Donc, il était une fois, des témoins de Jéhovah grecs, qui font la même chose que les témoins de Jéhovah partout dans le monde : il sonne à la porte des gens et essayent d'apporter la bonne parole, d'expliquer que la fin du monde est après demain et que les places sont limitées. Je caricature mais c'est un peu de ça qu'il s'agit. Ils ont été poursuivis car il existait en Grèce une loi qui interdisait le prosélytisme non-orthodoxe. Ce qui peut paraître choquant mais il faut s'entendre sur ce que l'on entend par prosélytisme : essayer de convaincre autrui que sa propre religion ou conviction est la meilleure. Et la Cour européenne a dit que la liberté de religion inclue le droit au prosélytisme. On pourrait faire le parallèle avec les convictions politiques. Vous avez le droit d'essayer de convaincre votre voisin, vos amis, vos parents... que votre religion est juste et est la meilleure parce que si vous l'interdisez, on ne voit pas comment les religions pourraient librement s'exprimer et se développer. Or, les religions, cultes et convictions doivent avoir une forme d'espace de pensée, de « marché », pour se développer. Ça paraît complètement logique. Il existe un libre marché des religions et des convictions avec des limites et les limites, on les connaît. Elles sont liées au racisme, liées à la haine et les discriminations mais il faut savoir qu'il y a quelque chose de très européen et de très continental qui ne se retrouve pas ailleurs.

Les lois antiracistes, et vous connaissez ma carrière chez Unia puis Myria, je les trouve mal agencées, mal défendues. D'abord, pour en faire une critique rationnelle, elles ne suffisent pas à éliminer le racisme et la discrimination mais je pense qu'elles sont nécessaires dans notre arsenal juridique. Simplement, je trouve qu'on les présente mal et aussi de manière moralisatrice. Le racisme est un délit, dit-on. Je vais dire que je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas le racisme qui est un délit, c'est l'incitation à la haine raciale et ce n'est pas tout à fait la même chose. Même si ce n'est pas simple à entendre, mais nécessaire à dire, la liberté d'expression est absolument absolue. Vous êtes libre de penser, dans votre fort intérieur, ce que vous voulez. Même si c'est choquant et horrible, vous avez le droit d'être profondément raciste, xénophobe. Vous avez le droit de penser que la terre est plate, vous avez le droit de penser que nous avons tous été créés par des aliens. Vous avez le droit de croire en des idées encore plus abjectes ou tordues et ça vous regarde. Vous avez même le droit d'en faire commerce, si j'ose dire, dans des endroits purement privés. Ce que vous n'avez pas le droit de faire, et on est rapidement dans un espace public, c'est de faire la promotion de vos idées dans un espace public. Rappelons nous que, depuis quelques années, Internet est aussi un espace public. On considère que si vous expliquez de manière publique ou semi-publique : il faut jeter tous les Juifs ou les Arabes, les Noirs, les Blancs, les homosexuels, les femmes... vous choisissez, à la mer, et que vous le répétez, vous allez promouvoir une idée qui risque de se répéter et peut entraîner le passage à l'acte. C'est quelque chose qu'on ne dit jamais assez suffisamment. Si le législateur a décidé d'interdire ce genre de propos, ce n'est pas pour interdire le racisme en tant que tel, c'est pour protéger physiquement des gens. Parce qu'on considère que certaines idées sont si horribles que si vous les tolérez, et que vous les laissez circuler sans réagir, des gens vont un jour passer à l'acte sur base de ces idées. C'est donc des lois qui nous protègent physiquement les uns des autres. Mais c'est une position assez isolée en droit pénal dans le monde.

Dans le monde anglo-saxon, par exemple, si vous essayez d'expliquer qu'il y a des idées négationnistes et racistes qui doivent être interdites, on vous regarde avec des grands yeux. Aux Etats-Unis et en Angleterre, c'est quelque chose d'incompréhensible. Pour eux, la liberté d'expression est totale et absolue. Pour faire une petite anecdote, il y a quatre ans, j'ai été invité par une association étudiante d'Oxford. Là-bas, ils font des petites associations de débats : trois personnes défendent une thèse et trois personnes en face défendent la thèse opposée. Même si ce sont des étudiants qui organisent, c'est très sérieux et des tas « d'adultes » y participent. J'y ai donc été invité car ils font leurs débats avec un professeur/un senior, un étudiant qui introduit la problématique et un invité extérieur à l'université, voire même au pays. Et ils m'ont invité pour débattre sur la question de : Est-ce que la négation de l'Holocauste doit être interdite par la loi ? C'est un vrai débat chez eux car ce n'est pas du tout dans leur philosophie. Je me retrouve donc dans une énorme salle de banquet à la Harry Potter, il y a plein de monde et bien sûr il faut parler anglais. J'ai donc défendu une idée, qui là-bas est très minoritaire, que oui, dans certains cas, ça a du sens d'interdire l'expression d'opinion face à des historiens et des personnes, dont l'engagement antinazi ne fait aucun doute, qui ne comprennent pas qu'on puisse interdire de dire que les chambres à gaz n'ont pas existé. Je me suis rendu compte qu'il y a une vraie différence de perception entre le monde anglo-saxon pour qui les libertés sont tellement absolues que des limitations sont impossibles, contrairement aux Européens continentaux. Je me demande si la différence ne vient pas notamment de la Seconde guerre mondiale. L'idée est que, quand vous avez été

occupés, lorsque vous avez vu concrètement ce que ça donne un pays comme l'Allemagne, qui était le phare culturel et intellectuel de l'Europe dans les années 1920, basculer dans le nazisme relativement facilement et que, en quelques années, tolérer que les Juifs on les déporte.... Je me demande si les Européens continentaux n'ont pas une perception plus forte de ce que peut donner une manifestation de haine si vous ne luttez pas contre elle.

Cela vaut aussi pour les questions religieuses, donc c'est pour cela que le concept de laïcité a beaucoup de mal à avoir la même substance que chez nous.

Je reviens sur la Cour européenne des Droits de l'Homme. Et comme avec tout, quand on parle des grands principes, tout le monde est d'accord mais quand on commence à aller dans les dossiers, là on commence à s'arracher les cheveux et à débattre. Si on regarde les dossiers qui posent problème en matière de liberté religieuse, d'abord les choses frappent : une grande majorité d'entre eux concernent l'école et l'enseignement. Ça a toujours été un lieu de bataille. Même ici, en Belgique, si les guerres entre Catholiques et Libéraux puis Catholiques, d'un côté, et Libéraux et Socialistes de l'autre ont émaillé tant l'histoire de Belgique, et que ça se soit passé en grande partie sur l'enseignement, ce n'est pas un hasard. C'est parce que la manière dont se forment les jeunes esprits conditionnent beaucoup la manière dont une société se reproduit symboliquement, culturellement et religieusement. C'est aussi le cas quand vous regardez les arrêts de la Cour.

Il y a une affaire en 1998, Lucia Dalak contre la Suisse. Il s'agit d'une institutrice qui est musulmane et, à un moment, décide de porter le foulard alors qu'elle ne le faisait pas avant. En Suisse, le foulard est interdit pour les enseignants. Elle conteste donc cette interdiction et finit licenciée. Elle va jusqu'à la Cour européenne des DH et la Cour considère que l'interdiction à une institutrice, convertie à l'Islam, de porter le foulard est validée en raison de l'impact sur la liberté de conscience et de religion sur les enfants en bas âge. Je cite : « La Cour considère, qu'il y a difficulté de consigner le port du foulard islamique avec un message de tolérance, de respect de la vie privée et, surtout, d'égalité et de non-discrimination ; toutes les valeurs qu'un enseignant se doit de transmettre à ces enfants ».

C'est intéressant parce que ce n'est pas le foulard, en tant que tel, qui pose problème, c'est la combinaison entre le foulard, le rôle d'institutrice et les petits enfants. Il n'est pas sûr que la Cour aurait rendu le même arrêt pour des enfants plus âgés, et peut-être moins influençables. Pour ne pas cantonner le débat sur un signe religieux en particulier, c'est aussi intéressant de voir l'affaire des crucifix.

Nous sommes en 2009 et 2011, et c'est l'affaire Dotci contre Italie. En Italie, dans les écoles, les crucifix sont partout et se demander si ces crucifix sont davantage d'ordre religieux que culturel, en Italie, est vraiment un beau débat. Parce que ce n'est pas si simple et qu'il y a une limite à vouloir absolument séparer le religieux, du culturel et du culte. Là, c'est une parente d'élève qui demande à ce que les crucifix soient enlevés car contraire au principe de laïcité. La Cour considère qu'une croix peut aisément être interprétée comme un symbole religieux de nature à perturber les élèves d'autres religions et elle donne raison à la parente d'élève et condamne l'Italie. L'Italie, pas contente, obtient le renvoi de l'affaire devant la Grande chambre pour avoir un nouvel examen avec le soutien d'un certain nombre de pays européens. « Les juges concluent, en mars 2011, à la (courte) majorité, que l'affichage à l'avantage tant culturel que religieux, que le crucifix est un symbole passif et que cela ne constituait pas le signe

d'un endoctrinement massif». Voilà un débat intéressant : qu'est-ce qu'un signe prosélyte et qu'est-ce qui n'en est pas ? Est-ce qu'une croix dans une classe est un signe prosélyte passif ? Est-ce que le foulard d'une enseignante est un signe prosélyte ou pas ? Je trouve le débat d'une complexité rare et il faut se méfier des jugements définitifs et absolus dans ce genre de matière.

Je trouve qu'on navigue un peu à vue dans l'idée de savoir ce qui constitue un impact ou pas un impact parce que, dans l'idée d'un signe ostentatoire et de sa portée prosélyte ou pas, il y a tellement de choses qui entrent en compte : le signe lui-même, ça charge symbolique, le récepteur. Il y a des gens qui sont tellement influençable que vous pouvez les convaincre d'être Raëliens ou témoins de Jéhovah en moins d'une heure. Il y en a d'autres, qui ne sont pas du tout nés de la dernière pluie et qui ne vont jamais être convaincus par ces arguments. Nous n'avons pas le même degré d'influençabilité. Cela dépend de notre psychologie, notre histoire, notre âge et c'est tout le débat. Quand les premières affaires de foulard chez élèves sont apparues en France en 1989, c'est Lionel Jospin, qui est le ministre de l'Enseignement, et il demande un avis au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat remet d'abord un avis mi-chèvre, mi-chou en disant : il ne faut pas tolérer le voile s'il a une portée prosélyte. Mais qui détermine s'il a une portée prosélyte ou pas ? C'est impossible, ça dépend de la sensibilité de chacun, ça dépend de la personne, si elle porte juste un voile, c'est passif ou prosélyte ? A priori, non sauf si on considère que le port du signe lui-même est prosélyte. Ce n'est tellement pas clair que la France s'en est sortie en 2004 en prônant une loi, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, qui a le mérite, elle, d'être claire qui n'autorise plus le port du voile à l'école.

Nous sommes dans quelques chose d'extrêmement complexe car la charge symbolique que l'on donne ou non à des signes religieux est difficile à objectiver. Cerise sur le gâteau, l'Etat et la Cour n'ont, en théorie, le droit de juger de la validité de fond d'une croyance. Au fond, le débat peut devenir : qu'est-ce qu'une religion ? Qu'est-ce qu'une religion reconnue ? Le dernier livre que j'ai écrit (Deus Casino) partait de cette idée avec les pastafariens. Le Pastafarisme, c'est une pseudo-religion qui fait semblant d'être une religion alors qu'elle sait très bien qu'elle n'est pas une vraie religion mais qui décide d'en prendre les attributs. Elle naît d'une lettre ouverte qu'un étudiant a envoyé au sous-comité d'éducation du Kansas qui venait d'autoriser, à nouveau, l'enseignement du dessin intelligent (forme de créationnisme) à égalité de temps avec la théorie de l'évolution. Cet étudiant, Anderson, invente une religion de toute pièce et explique au sous-comité qu'il voudrait bien que cette religion soit aussi enseignée à égalité de temps avec les autres matières (un tiers chacune). Il explique que sa religion à lui est que le monde a été créé par un monstre en forme de plat à spaghetti géant, qu'il a fait ça en sept jours et s'est reposé le huitième, après une orgie de bières et que le signe de cette religion est de porter une passoire sur la tête. Et du coup, le Pastafarisme fait le buzz car il regroupe des agnostiques et athées qui n'avaient jamais de drapeaux, de fanions ou de rassemblements. Le fait de ne pas croire n'est pas rassembleur en tant que tel. Ce n'est pas une identité.

Ainsi, les pastafariens testent un peu dans tous les pays, et aussi la Cour européenne des DH, ce que ça donne s'ils essayent, avec une religion tarte, d'avoir les mêmes privilèges que les religions révélées. Et donc, il y a des gens qui essayent de se marier de manière pastafarienne ou qui essayent d'obtenir, parfois avec succès, le droit de porter une passoire sur leur tête sur la photo de leur permis de conduire ou sur leur document d'identité. Ça fait des émules, notamment en Autriche où il y a la religion

Jedi. Vous pouvez imaginer créer une religion sur base des enseignements de Maître Yoda et de Skywalker. Il y a des tentatives de pseudo-religions qui s'attaquent aux systèmes juridiques qui sont très embarrassés puisque les Etats ne peuvent pas commencer à dire : qu'est-ce qui est une religion et qu'est-ce qui ne l'est pas. Donc, à partir du moment où quelqu'un veut échapper au service militaire car il dit être pastafarien, vous ne pouvez pas vous en sortir si vous n'arbitrez pas en disant qu'il y a des religions légitimes et d'autres qui n'en sont pas. Et c'est là que le serpent se mord la queue.

La Laïcité comme principe d'organisation, et ce sera mon dernier point, c'est la situation des Burqas. On peut discuter de manière infinie sur la laïcité et le port de signes religieux dans l'espace public que sont les administrations, pas si vous êtes usagés bien sûr. Par contre, le débat sur la Burqa et le Niqab, je le trouve assez passionnant parce qu'il montre l'importance de ce que j'appellerais l'intersubjectivité. Les libertés de religion, c'est très bien et c'est super mais qu'est-ce qu'on veut comme société ? Veut-on une société où les gens restent isolés les uns des autres et ne se mélangent jamais ou veut-on une société où les idées et les différences de cultures et de convictions voyagent et où vous êtes un peu obligés de vous confronter à des gens différents de vous ?

Quand sont apparus, il y a 15 ans, les premières Burqas et Niqabs dans la rue, certes en nombres anecdotiques, les Français et les Belges et un certain nombre de pays ont mis dans leur législation des interdictions dans la rue de port de la Burqa et du Niqab qui cachent entièrement le visage, sauf les yeux. Une femme portant le Niqab est allée jusqu'à la Cour européenne des DH pour contester une amende qu'elle a reçue dans la rue. Il y a donc un arrêt de la Cour de 2014 qui se pose la question de savoir si interdire le port d'un foulard intégral dans la rue est non contraire à la liberté d'expression et la liberté de religion. Question intéressante parce que de fait, comme toute une série de lois, c'est une réduction d'une liberté. La Cour européenne et la Convention ne vous disent pas que vous ne pouvez pas réduire les libertés, elles disent jusque que si vous devez le faire, c'est pour de très bonnes raisons. Ces raisons devant être équilibrées, proportionnées... Le débat est intéressant car la France se sert de trois arguments : le premier est celui de la dignité entre hommes et femmes, une deuxième qui est celui de la sécurité et le troisième qui est celui du vivre ensemble.

Ça vaut le cout de les examiner. La dignité entre les hommes et les femmes est justifiée par le fait que c'est un vêtement qui porte atteinte à la dignité de la femme, la soumet à l'homme... Un débat lui-même très compliqué. Je connais des féministes qui défendent l'un ou l'autre avec vigueur mais le plus intéressant est que la Cour n'a pas accepté cet argument. Si une femme considère que sa vision de la dignité, c'est porter le foulard intégral, ça la regarde. L'argument de la sécurité, c'était qu'on ne peut pas savoir qui est la personne derrière le vêtement. Si une femme vient chercher son enfant à l'école, comment être sûr que c'est elle ? Qu'il n'y a pas une arme dissimulée ? Ce sont des arguments qu'on pourrait entendre mais que la Cour n'a pas repris non plus pour une question de proportionnalité. Elle a répondu que vu le faible nombre de Burqas et de Niqabs que vous avez dans vos rues, vous chassez une mouche avec un bazooka. Troisième argument, le vivre ensemble qui, pourtant, paraissait le plus fragile sur le papier mais qui est un argument que j'appelle Levinassiant (Emmanuel Levinas qui est un philosophe français, d'origine lithuanienne et qui a beaucoup écrit sur le visage et sur l'épiphanie du visage). Levinas considère que c'est par l'échange des visages que se construit l'Humanité. C'est plus

facile dit comme ça que ça en a l'air. Si vous ne pouvez pas croiser le regard des gens, si vous ne pouvez pas croiser le visage de quelqu'un, vous ne pouvez construire aucune relation avec lui. Il y a quelque chose de barré, vous n'avez pas un minimum d'intersubjectivité qui fonde notre vie sociale. Je ne sais plus si la France a explicitement cité Levinas mais son argument était de dire : si nous tolérons ce vêtement-là, on va vers une société complètement sclérosée où les gens ne se parlent plus, où les gens vont agir et penser en vase clôt et ça, à terme, pas maintenant, pas demain, ça va poser des problèmes immenses et ça va faire exploser la société et ça va faire monter la haine, de part et d'autre, ainsi que la méconnaissance. La Cour européenne a pris cet argument et a dit : on ne valide pas l'interdiction de la Burqa pour les deux premiers mais l'idée qu'un Etat, pour favoriser le vivre ensemble, limite une liberté de religion parce que, à terme, cela va créer une société invivable et qu'il faut, dans une société démocratique, que les gens puissent croiser le regard des uns des autres. Ça, ça a marché. Et cela a permis à la Cour de valider cette interdiction et qu'aucune interdiction de ce genre ne soient contestées par après dans les autres pays européens.

Le débat est fascinant mais compliqué. La laïcité est un bel enjeu qui n'est pas simple à appréhender car nous sommes dans un monde où l'identitaire est au premier plan, où les identités sont en vases communicants. Je crois très fort aux vases communicants car je pense que moins vous êtes reconnus dans ce que vous pouvez apporter à la société, plus vous allez surinvestir dans un besoin de reconnaissance identitaire.

Si je reprends ma casquette DéFI quelques secondes, chaque fois qu'on parle de laïcité, j'y colle tout de suite la question des discriminations en disant : vous allez trouver des partis, à droite, pour vous parler de laïcité mais qui ne parlent jamais de discriminations et se moquent de ce qu'il se passe dans des quartiers avec des jeunes qui ne trouvent pas de boulot. Aussi, parce qu'il y a un racisme et une xénophobie crasses chez certains employeurs et, en même temps, il faut parler de la laïcité là où une certaine gauche va parler de discrimination toute la journée, mais elle a de plus en plus de mal d'affirmer l'idée que l'Etat doit l'emporter sur le religieux. Peut-être ont-ils flirté trop souvent avec le communautarisme ? Je crois que les deux sont liés. Je crois qu'on est une des seules formations politiques qui peut agir sur les deux à la fois et être crédible et entendu. Vous pouvez ne rien lâcher sur la laïcité et ne rien lâcher sur la discrimination. Et je crois qu'il ne faut lâcher ni l'un ni l'autre.

QUESTIONS-RÉPONSES

(Les réponses ayant été données dans le désordre, les questions ont été replacées pour y correspondre).

Participant et participante : Pourquoi aurait-on besoin de tant légiférer sur la laïcité à notre échelle, si la Cour européenne des Droits de l'Homme apporte déjà des solutions à cette problématique ? Est-ce que la Cour n'est pas suffisante ? Quel est le besoin de faire encore des lois à notre échelle ? Une participante abordait la question de l'Union européenne qui ne devrait pas s'emparer de ces sujets-là ? Les questions se rejoignent ainsi : à quel niveau doit-on traiter de ces sujets ?

François De Smet : Sur cette question, c'est parce que la Cour européenne des DH ne peut pas se substituer aux Etats. Elle ne fait que rester dans le cadre strict des libertés conférées par la Convention européenne des DH. Il y a des clarifications qui sont peut-être nécessaires. Nous avons d'ailleurs, avec Sophie Rohonyi, une proposition de loi spéciale, que DéFI porte depuis longtemps, qui propose une définition de la laïcité parce qu'en Belgique nous avons des zones grises. Il y a des tas de dossiers où il y a encore un vrai flou et, si vous voulez restreindre le port des signes dans les administrations, je précise pour le personnel pas pour les usagers, vous ne pourriez pas le faire aussi simplement que ça en vous référant à la Constitution. Nous pensons, chez DéFI, qu'il manque une clarification.

Participant : Ne faudrait-il pas établir un cadre très clair de ce qu'est la laïcité ? Ce qui permettrait de combattre cette zone de flou pour combattre ces conflits au sein d'une société ? Il faut que ça sert un idéal de société mais comment construire ce cadre qui devrait plaire à tous ?

Participant : Quelle différence entre la laïcité et la neutralité ? Parce que, même en me renseignant, j'ai du mal à comprendre la nuance.

Participant : Si la laïcité promeut la séparation entre l'Eglise et l'Etat, comment faire la différence entre religions et traditions ? Certaines pratiques religieuses sont des traditions et, comme la laïcité veut la séparation, comment faire cette différence ? Exemples : Saint-Nicolas et Noël qui sont plus des traditions que des pratiques religieuses.

François De Smet : Je suis embarrassé sur cette question de neutralité car je me la pose aussi. J'ai l'impression qu'on utilise le mot neutralité pour parler de laïcité sans trop choquer. Je trouve que c'est un vrai débat. Le mot laïcité ne me gêne pas et je l'assume. J'ai l'impression que neutralité est une version soft de la laïcité et que la neutralité en est une déclinaison. La neutralité, dans le service public, quoi qu'on en pense n'est qu'une déclinaison de la laïcité. Mais la laïcité peut être aussi l'idée que l'école n'est pas le lieu pour avoir des cours dédiés à une religion ou à une vision athée ou agnostique de la vie et que l'école doit être l'endroit où ces visions se croisent. L'école ne doit pas être l'endroit où on sépare, sur base de la religion ou la non religion, des parents mais un endroit où un seul cours pour tout le monde expose à toutes les religions et toutes les philosophies dans un respect non-doctrinal. Un endroit où on va vous expliquer ce que sont les religions, les convictions et pourquoi pas, rêvons un peu, les principaux courants philosophiques qui font notre bagage humain ? Je trouverai ça normal qu'à 18 ans, tout élève sache ce qu'est le Yom Kippour, les Cinq piliers de l'Islam, l'Evangile mais aussi Aristote... Et là pour l'instant, on est des analphabètes religieux et philosophiques et c'est une grande partie du problème. Vous n'avez pas les mêmes préjugés, et ce en compris religieux, si vous savez ce qu'est l'Islam autrement que par les images que vous en avez actuellement et, à l'inverse, si vous n'avez entendu parler que de l'Islam durant votre vie et vie scolaire, vous ne comprendrez peut-être pas ce qu'on vous veut avec le concept de laïcité ou même avec le catholicisme. Cela va dans tous les sens. C'est pour ça qu'un de mes engagements politiques les plus forts, et aussi celui de DéFI, est d'arriver à remplacer complètement les cours de morale et de religion partout par un cours commun, pour tous les élèves, de citoyenneté, de philosophie et d'histoire des religions. Parce que,

encore une fois, vous pouvez être le plus grand des Athées et considérer, comme moi, qu'il n'y a rien à faire mais ne pas connaître les bagages des trois grandes religions monothéistes, du bouddhisme... c'est manquer quelque chose à l'Histoire de l'Humanité. En effet, oui Noël et Saint-Nicolas sont des bons exemples de traditions. Il y a un moment où distinguer ce qui relève de la conviction pure et simple, en une vie après la mort, en un Dieu et en la tradition qui l'accompagne, sont des choses parfois très différentes. On est nombreux à ne pas être croyant mais à aimer la fête de Noël. Même si le sapin ne date que d'il y a quelques centaines d'années, le fait de s'offrir des cadeaux du siècle passé, que la crèche est une invention du IIIe siècle... Peu importe, c'est l'idée d'être ensemble, de s'offrir des cadeaux, de faire quelque chose et on aime bien mettre une crèche même si on n'est pas croyant. De même, je connais des gens de la communauté arabo-musulmane qui ne sont plus croyants en tant que tels mais qui ne s'imaginent pas rater une rupture de jeûne. C'est là toute la complexité de ce dossier.

Le mot religion, c'est religere en latin. C'est ce qui vous relie à la fois vers une puissance supérieure si vous y croyez, mais aussi c'est ce qui nous relie les uns les autres. Et avec les aspects sociaux et culturels des traditions religieuses, faudrait-il se passer d'un sapin de Noël sur la Grand-Place ? Pour moi, ce ne sont pas des dossiers à lier à la laïcité.

Participant : Où doit se placer la frontière entre les libertés individuelles et la laïcité de l'Etat ? Je reprends l'exemple des Identités meurtrières d'Amin Maalouf, où il disait que le religieux était une des identités qui font une personne et que le fait de la « brimer » pouvait amener justement à surdévelopper cette identité et s'y rattacher beaucoup plus qu'aux identités qui relient les gens.

François De Smet : La frontière existe mais, encore une fois, aucune liberté n'est absolue. Pour ce qui est de la liberté d'expression, vous dites des choses horribles sans fondement sur quelqu'un ou, si vous incitez à la haine, vous utilisez votre liberté d'expression à mauvais escient et on peut légitimement vous poursuivre. La limite entre l'opinion qui choque, heurte ou inquiète et qui n'est pas nuisible est ténue. C'est pour ça que des tribunaux doivent souvent se poser la question.

Participant : Par rapport à l'ambiguïté qu'il y a entre la laïcité (séparation Eglise et Etat) et le courant philosophique, c'est de savoir où est la place du cours de morale laïc qu'on a dans l'enseignement, notamment par rapport à l'éducation à la philosophie et la citoyenneté ? Ne faudrait-il pas résoudre cette ambiguïté à un moment ?

Participant : Vous avez dit par rapport à la laïcité qu'une personne est libre de penser ou de dire quelque chose tant que ça restait dans sa tête, mais ces personnes-là peuvent dire des choses choquantes en utilisant la carte de la liberté d'expression ? Donc, quand est la rupture entre la Laïcité et la liberté d'expression ?

François De Smet : Dans le droit au blasphème, par exemple, je fais clairement la distinction entre l'appel à la haine et au blasphème. J'ai le droit de vous dire que je pense que Dieu n'existe pas et que telle religion est basée sur des absurdités, je n'ai

pas le droit de dire qu'il faut que les croyants soient privés d'emploi... Il y a une différence qui, à mon avis, un juge arrivera toujours à faire mais le droit au blasphème est essentiel. Vous avez le droit de dire du mal d'une religion. Les idées sont attaquables, toutes les idées, les gens ne le sont pas. C'est là toute la différence. Vous avez le droit de dire ce que vous voulez sur le catholicisme, l'islam, l'athéisme même, le pastafarisme... Les Athées aussi sont parfois brocardés comme des gens qui n'auraient pas de cœur, pas de raison... Et les gens ont le droit de le dire. Ça me choque mais je ne peux pas aller en justice chercher quelqu'un là-dessus. Par contre, dans l'idée que j'entends parfois le mot « laïcard » ou « laïciste », alors oui l'extrême droite peut reprendre les idées. Elle reprend aussi Charles de Gaulle, ça ne veut pas dire qu'ils ont raison et qu'ils sont légitimes de le faire. Alors, c'est quoi un extrémiste laïc ? Y a-t-il déjà quelqu'un qui, au nom de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, a déjà mis des bombes quelque part ? Ou est déjà rentré dans la rédaction d'un journal avec une mitraillette ? Je ne vois pas d'extrémismes laïcs, contrairement à toute une série de courants religieux et politiques. Je ne vois pas la matérialisation en terme radical ou terroriste qui en ferait un danger. Quelqu'un qui veut que la Laïcité existe et que la liberté de religion soit protégée par le cadre laïc, pour moi, n'est pas un extrémiste.

Participant : Ne connaissez-vous pas un arrêt de la Cour qui se pose la question du port de la Burqa dans les écoles mais, plus particulièrement, pour les étudiantes et si ça aussi n'est pas une question d'influence que pourraient avoir les étudiants envers d'autres étudiants ? Ou si vous ne connaissez pas d'arrêt de la Cour, comment pourrait-on se positionner à ce sujet vis-à-vis du droit à la conviction et à la liberté d'expression ?

François De Smet : Tu veux sans doute parler du hijab ou du voile simple. Il n'y a pas de burqa dans les écoles. Par contre, en Belgique, on aime ne pas prendre position et, dès que quelqu'un va dans un sens ou dans l'autre, il se fait contrecarrer et donc on ne se décide pas.

Qu'on soit pour ou qu'on soit contre le port du hijab dans les écoles, le plus nul et c'est ce qu'on a fait, c'est de ne pas décider et de laisser les écoles toutes seules décider avec leur ROI respectif. On a abandonné les écoles donc certaines ont abandonné les signes religieux et convictionnels, et d'autres pas. Celles qui ne les ont pas interdits ont vu arriver des jeunes filles pour qui le plus important était de pouvoir porter le hijab, plutôt que de choisir leur école et du coup on crée des écoles avec que des filles qui portent le foulard et d'autres pas. Vous avez le développement de réseaux confessionnels. C'est ça le problème et c'est pour ça qu'il est compliqué comme en France.

C'est très difficile de prendre une voie à la française, comme en 2004, où ils ont simplement interdit pour les élèves de moins de 18 ans le port de signe religieux et philosophiques car, en Belgique, en vertu de la liberté d'enseignement, vous pouvez après-demain créer des réseaux confessionnels islamiques sans problème. Et c'est là que c'est intéressant car c'est une liberté fondamentale de pouvoir donner, à votre enfant, un enseignement religieux que vous souhaitez et, en même temps, un monde où tous les élèves sont répartis dans des écoles de confessions différentes et où on ne se croise jamais ce qui ne donne qu'une seule version du monde. Est-ce que c'est ça qui va favoriser le vivre ensemble des générations dans 5, 10, 15, 20 ans ? Je ne suis pas convaincu. Le modèle français n'est pas parfait mais dans l'idée d'une école

républicaine qui met tout le monde à égalité, je trouve qu'ils ont quelque chose d'intéressant.

Participante : Avez-vous la connaissance d'un projet laïque européen à ce jour ?

François De Smet : Je ne connais pas de projet européen laïc. Quand on parle de laïcité, on parle avec des Français, on en parle en Belgique francophone, même les Flamands sont un peu largués avec notre définition de la laïcité, on n'en parle pas de la même façon. Dans le monde anglo-saxon, en Allemagne, c'est compliqué car c'est un pays qui est en partie catholique et protestant selon les Lander. Nous avons des discussions qui ne sont pas exportables. Regardez à quel point les Européens de l'est, notamment dans ces régimes conservateurs, ont le sentiment religieux dans une exaltation notamment parce qu'ils sortent de plusieurs dizaines d'années d'un régime communiste qui a essayé d'étouffer tout sentiment religieux, à tort, ce qui a réconforté une résurgence d'un sentiment religieux et nationaliste en même temps. Il n'y a pas de projet laïc européen à ma connaissance, mais il y a des ASBL là-dessus, car c'est encore pris comme un concept impérialiste comme ce fut le cas de la France qui a exporté ça dans ses anciennes colonies.

Participant : J'ai peut-être une dernière petite question qui était ressortie lors de notre GT Enseignement sur la proposition de Joëlle Maison de supprimer le cours de religion. Et l'un d'entre nous a dit : si on supprime le cours de religion sans le remplacer par quelque chose d'intelligent, comme justement vous parliez du cours d'histoire des religions, ça va amener toute une population, et je pense entre autres aux Musulmans, qui vont se retrouver sans connaissance de la religion, ce qui va laisser la place à toute une série de prédicateurs, Imams qui vont donner leur vision de celle-ci. Là où un cours de religion peut justement opposer les points de vue entre ce qui est appris au cours et par les prédicateurs/Imams.

François De Smet : Alors oui c'est un argument qu'on connaît mais j'ai deux choses à dire. Il est, bien entendu, de la liberté des parents de donner un enseignement religieux à leurs enfants. Que ce soit au catéchisme les samedis ou à l'enseignement coranique les week-ends, les parents ont le droit mais est-ce que c'est le lieu de l'école d'apprendre comment être un bon Juif, Chrétien ou Musulman ? C'est une vraie question philosophique mais je trouve que le bon modèle, c'est que dans l'école obligatoire, ils s'assurent que l'éducation soit la plus plurielle possible. Et ça peut être des modules, je n'ai pas de problème à ce que ce soit un Imam qui vienne parler de l'Islam à des élèves de toutes origines, et le cours d'après un Rabin, puis un prêtre catholique romain... Ça peut être fascinant. J'imagine un cours comme ça avec un philosophe qui fait l'encadrement général et qui va même organiser des visites. C'est ça que j'imagine dans l'enseignement obligatoire, et si on veut suivre des cours religieux, ça peut se faire en dehors des heures de cours et dans certaines conditions, tout en restant facultatif. Cela peut toujours s'organiser.

Maintenant, si vous voulez toujours donner une vision très carrée de l'Islam ou d'une autre religion, vous serez toujours en possibilité de le faire car il y a toujours moyen de trouver. Mais je crois que le meilleur antidote contre la fermeture et l'obscurantisme c'est d'ouvrir les fenêtres des esprits et que, dès que vous voyez qu'il y a d'autres conceptions du monde qui existent, nécessairement vous êtes obligés de

vous ouvrir. Il faut faire sortir chacun de sa bulle de confort et confronter à des visions du monde qui ne sont pas celles de ses parents, de son quartier, voire même de son pays. Sinon, on est face à des analphabètes philosophiques et religieux et on va continuer à être dans notre couloir, zone de confort, et à ne pas développer des antidotes démocratiques nécessaires au vivre ensemble.

Participant : Il y a Pap Ndiaye qui parlait d'identité fine et d'identité épaisse dans le cadre de la condition noire des Afro-Américains. En parlant des identités fine et épaisse, on pourrait se servir de ce concept-là pour faire de la laïcité le corollaire de l'identité épaisse qui serait basé sur la nation ou l'identité européenne ? Donc, en appuyant des cours de citoyenneté, même si ça fait débat, on ne pourrait pas axer sur la laïcité, ce qu'elle est et quel idéal elle poursuit. Ce ne serait pas là un moyen de combattre cette zone de flou et les conflits qu'il y a aujourd'hui en société ?

François De Smet : Oui ! C'est une très bonne suggestion.